

**PASS CLASSES DE MER**  
**Grille de sélection des projets**

Critères	Conditions	Nombre de points	Note max.
<b>Etablissement bénéficiaire de précédents appels à projets Pass classes de mer</b>	Aucun financement reçu en 2023 et 2024	6	6
	Etablissement financé en 2023	4	
	Etablissement financé en 2024	2	
	Etablissement financé en 2023 <u>et</u> 2024	0	
<b>Durée du séjour</b>	3 jours	0	5
	4 jours	2	
	5 jours	3	
	6 jours et +	5	
<b>Diversité des types d'activités prévus (découverte du milieu marin / découverte de la culture maritime et des métiers / activités nautiques)</b>	1 seul type d'activité	0	5
	2 types d'activités	3	
	3 types d'activités	5	
<b>Publics/zones prioritaires</b>	Publics prioritaires (groupes/ classes SEGPA/LEA/EREA ou ULIS, jeunes relevant de l'ASE ou en situation de handicap) (*)	6	6
	Etablissement en QPV/QVA		
	Etablissement en REP/REP+	6	
	Etablissement en zone rurale autonome très peu dense		
	Etablissement faisant partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)		
<b>Période du séjour</b>	séjours ayant lieu entre le 1 <sup>er</sup> novembre 2024 et le 31 mars 2025	3	3
		<b>Total max.</b>	<b>25</b>

NB : en cas de nécessité de départager des projets ayant obtenu la même note, un classement subsidiaire sera effectué en fonction de l'indice de péréquation territorial.

(\*) Sur ce critère, la note est calculée au prorata du nombre de jeunes concernés par le critère. Ex : Pour un groupe de 80 élèves comprenant 15 élèves de SEGPA + 5 élèves ULIS (soit 20 % de l'effectif), la note sera de 1,5 sur 6